

**Localisation des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée  
Commune de Saint Estèphe – Campagne 2024**

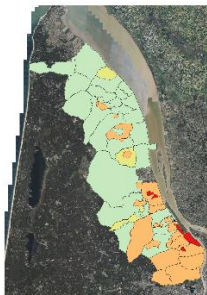
Communes	Zone de traitement	Nombre de traitements obligatoires	
		Insecticides non homologués en AB	Insecticides à base de pyrèthres naturels
SAINT ESTEPHE	Les parcelles OF2231 à OF2241, OF2244 à 2248 (en rouge sur la carte)*	1+1	2
	Reste de la commune	0	0

Carte générale des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée  
sur la commune de Saint Estèphe



\* un courrier individuel sera envoyé pour les parcelles en traitement obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée en 2024.

Vous retrouverez dorénavant une **carte détaillée** de l'ensemble des zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée sur le territoire du GDON du Médoc, en cliquant sur la carte ci-dessous.



En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à cette adresse :

[l.lavergne@gironde.chambagri.fr](mailto:l.lavergne@gironde.chambagri.fr)

En partenariat avec



MÉDOC  
HAUT-MÉDOC  
LISTRAC-MÉDOC

MM  
MOULIS-EN-MÉDOC

